

Paris, le 23 mars 2018

1

COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Déserts médicaux : découvrez la prescription d'Agnès Buzyn dans la revue Mutations de mars 2018

Dans son dernier numéro, le magazine Mutations, édité par la Mutualité Française, donne la parole à Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, et décrypte les enjeux liés aux déserts médicaux. Alors que vient d'être dévoilée la stratégie de transformation du système de santé, la Ministre revient aussi sur le plan en faveur de l'accès aux soins présenté fin 2017. A ses côtés, s'expriment médecins, experts et chercheurs (ReAGJIR, Irdes, Fondapol, CNOM...) sur les pistes de réflexion et les solutions possibles.

Aujourd'hui, **8**% de la population française vit dans un désert médical, soit **5,2 millions**¹ de personnes. Pourtant, les déserts médicaux, qui représentent **192 territoires**, sont « des lieux habités, bien vivants où le seul abandon est celui qu'on veut bien laisser s'installer » souligne Thierry Beaudet, président de la Mutualité Française, dans l'éditorial de la revue.

PROJETER DU TEMPS MEDICAL DANS LES ZONES DEFICITAIRES

Si l'existence des zones avec des difficultés d'accessibilité aux soins, dits déserts médicaux, n'est plus à démontrer, les avis divergent sur les solutions à adopter. Pour Agnès Buzyn, la réponse au problème consiste à « projeter du temps médical » dans les zones déficitaires et à encourager le travail en équipe « plutôt que de forcer les installation ». En effet, le conventionnement sélectif n'est selon elle pas compatible avec les aspirations des jeunes médecins, qui souhaitent davantage concilier leurs vies professionnelle et personnelle, et n'a d'ailleurs « jamais fait ses preuves dans les pays où il a été mis en place ».

FAVORISER LA DIGITALISATION

Certaines dispositions sont déjà inscrites dans la LFSS pour 2018, et permettront de concrétiser des mesures proposées dans le plan d'accès aux soins présenté en octobre 2017. C'est le cas de la télémédecine avec la téléconsultation et la télé-expertise, qui entre désormais dans le droit commun. Son déploiement est conditionné à la tarification des actes dont les négociations sont en cours jusque fin mars, pour une mise en œuvre « au plus tard en septembre », rappelle la Ministre, avec un objectif de **500.000** actes en **2019**.

ENCOURAGER LES INITIATIVES INNOVANTES SUR LES TERRITOIRES

L'article 51 prévoit de créer un fonds de **30 millions d'euros** pour financer des initiatives innovantes dans les territoires. En attendant, plusieurs organisations locales ont déjà vu le jour pour pallier au manque de médecins : un cabinet éphémère accueillant des généralistes volontaires en alternance à Pontarlier, de la télémédecine en dermatologie en Corse (plus de **600** actes réalisés depuis 2015,

¹ Source : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé

des délais d'attente réduits de trois mois). Des maisons de santé pluriprofessionnelles aux réseaux et centres de santé, pour Agnès Buzyn, « tous les modes de coopération sont les bienvenus ». Des indicateurs démographiques et d'installations, tel l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) utilisé par la Drees depuis 2012, permettront de mesurer les améliorations d'accès aux soins dans les déserts médicaux.

Pour Thierry Beaudet, « le droit à la santé est au cœur du pacte social ». Alors que le « gouvernement tend la main à l'ensemble des parties prenantes du système de santé », c'est « à nous de la saisir, de proposer et d'agir comme nous le faisons déjà avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire ».

La revue Mutations est disponible par abonnement sur le <u>site</u> de la Mutualité Française.

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Thierry Beaudet, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 650 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées...

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 600 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maitrisé. Elles sont aussi le 1er acteur privé de prévention santé avec plus de 7 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.

Contacts presse:

- Constance BAUDRY 06 85 29 82 22 / constance.baudry@mutualite.fr
- Liza PATRIS 06 66 50 25 76 / liza.patris@mutualite.fr

Photos de la Mutualité Française disponibles sur



